

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 26 juin 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 20 juin 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 31
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Marie DECLOMESNIL a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Hélène PAYET a donné pouvoir à Annick SOLIER, Dominique MARIE a donné pouvoir à Nicolas BARAY, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Alain QUEHE, François REPEL.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Lydie OLIVE, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20240626-22 : FIN_DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2024 :
 BUDGET PRINCIPAL ET DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE PSLA VA/VB**

1. Décision modificative n°2 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°2, il est proposé de voter les crédits suivants :

L'entreprise AXM INDUSTRIE ayant quittée les locaux, loués aux ateliers 1 et 2 de la zone d'activité Eco 5 à Coulvain, il convient de procéder au remboursement du dépôt de garantie reçu lors de l'entrée dans les locaux en 2015. Pour cela il nécessaire d'ajouter des crédits au compte 165 pour un montant de 1 050,00€.

La parcelle cadastrée AH0230 située ZA Les Monts d'Aunay (Aunay sur Odon) a été cédée à l'entreprise AXONE. Le terrain étant inscrit à l'actif du budget principal, sous les numéros d'inventaire 2111-1-2011 et 2111-1-2014, il est essentiel de transférer le bien au budget annexe ZA Les Monts d'Aunay afin que celui-ci soit valorisé.

Pour procéder au transfert du budget principal vers le budget annexe, l'inscription de crédits au chapitre 024 est requis afin d'enregistrer le produit de la cession. La valeur nette comptable du bien à ce jour étant de 47 308,00€.

- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu en augmentant les crédits prévus en réserve d'investissement sur la nature 2313, pour un montant de 46 258,00€.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16-165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 050,00 €	024-Produits des cessions d'immobilisation	+ 47 308,00€
23-2313 Travaux	+ 46 258,00 €		
Total dépenses d'investissement	+ 47 308,00 €	Total recettes d'investissement	+ 47 308,00 €

2. Décision modificative n°1 budget annexe PSLA VA/VB

Dans le cadre de cette décision modificative n°1, il est proposé de voter les crédits suivants :

Considérant qu'il est nécessaire d'harmoniser l'imputation des subventions reçues, il convient de procéder à une opération d'ordre budgétaire dans le but de régulariser l'imputation de la subvention perçue en 2023 au titre de la DETR pour la PSLA Villers Bocage. Pour cela des crédits doivent être inscrits pour un montant de 150 000,00 €, au chapitre 041.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041-1311 Subvention ETAT	+ 150 000,00 €	041-13361 DETR	+ 150 000,00 €
Total dépenses d'investissement	+ 150 000,00 €	Total recettes d'investissement	+ 150 000,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

▪ **D'APPROUVER :**

- la décision modificative n°2 pour l'exercice 2024 du budget principal
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget annexe PSLA VA/VB

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240626-20240626-22_DEL-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024